

# Avertisseur de fumée vocal sans risque – 10 ans

Numéro de pièce **P3010B-CA** Modèle **P3010B-CA**  
**Garantie limitée de 10 ans**

**Pile de secours hermétique au lithium - 10 ans**

**Avertissement vocal**

**Bouton Hush<sup>MD</sup>/Test**



## Description

Le modèle Kidde P3010B-CA est un avertisseur de fumée à pile hermétique au lithium d'une durée de 10 ans, doté d'une technologie de détection photoélectrique et d'une commande Hush (silence). L'alarme sonore de 85 dB est accompagnée d'un message vocal. L'avertisseur s'active automatiquement lorsqu'on le fixe à son support ; il n'y a ni languette à tirer ni interrupteur, tout est automatique. À la fin de sa durée de vie, l'unité retentit, indiquant que l'avertisseur a besoin d'être remplacé. Le client a la possibilité de désactiver l'unité à l'aide d'un simple tournevis, arrêtant ainsi les « retentissements » et permettant l'élimination de l'appareil en toute sécurité.

Le modèle P3010B-CA contient une pile scellée hermétiquement d'une durée de 10 ans, ce qui évite d'avoir à la remplacer et élimine les tracas reliés à l'enlèvement non autorisé de la pile. L'avertisseur assure une protection continue contre la fumée et le feu, même en cas de panne de courant.

Cet avertisseur de fumée est doté d'une technologie de détection photoélectrique. Un avertisseur à détection photoélectrique détecte les particules visibles (associées à un feu couvant) plus vite qu'un avertisseur à ionisation. Un avertisseur à détection par ionisation détecte les particules invisibles (associées à un feu à flamme vive) plus vite qu'un avertisseur photoélectrique. Les autorités compétentes recommandent l'installation à la fois d'un avertisseur de fumée à ionisation et d'une unité photoélectrique, pour assurer une détection maximale des divers types de feux susceptibles de se produire dans la maison.

## Caractéristiques et avantages

- **Pile hermétique au lithium – 10 ans** – Plus besoin de remplacer la pile. Aucune pile à remplacer sur toute la durée de vie de l'avertisseur (10 ans). La pile de secours s'active automatiquement lors de la fixation de l'avertisseur au support.
- **Avertissement vocal** – L'unité annonce « Fire! Feu! » en plus d'émettre de forts bips de 85dB quand de la fumée ou un feu est détecté.
- **Conception avec bouton multifonctions assurant les commandes suivantes :**
  - **Hush<sup>MD</sup>** – Arrête temporairement les fausses alarmes pendant environ 10 minutes (il doit y avoir présence de fumée avant activation de la commande Hush<sup>MD</sup>)
  - **Test** – Effectue un essai des circuits électroniques de l'unité en même temps qu'une vérification du fonctionnement de l'avertisseur.
- **Avis de fin de vie** – Dix (10) ans après la première mise sous tension de l'appareil, cette alarme retentit deux fois toutes les 30 secondes, indiquant qu'il est temps de remplacer l'avertisseur.
- **Annulation d'avis de fin de vie** – Vous permet d'annuler temporairement le retentissement de fin de vie 3 jours à la fois, pour un allongement de la durée de vie de 30 jours au maximum.
- **Technologie photoélectrique** – Détecte les particules visibles (associées à un feu couvant) plus tôt qu'un avertisseur à ionisation.

## Spécifications architecturales et techniques

L'avertisseur de fumée doit être un modèle Kidde P3010B-CA ou un équivalent approuvé. Il doit être muni d'une pile au lithium non remplaçable d'une durée de 10 ans. La pile au lithium doit être scellée hermétiquement dans l'unité pour empêcher les retraits et interventions non autorisées. La plage de température de service doit être comprise entre 4,4 C (40 F) et 37,8 C (100 F) et l'humidité relative en service doit être comprise entre 10 % et 95 %, sans condensation.

L'unité doit comprendre un détecteur de fumée photoélectrique d'une sensibilité nominale de  $2,075 \pm 0,915 \%$ /pi.

L'avertisseur peut être installé sur la surface de n'importe quel mur ou plafond selon les directives de positionnement recommandées par les UL, la NFPA et le fabricant. L'avertisseur doit être muni d'un dispositif automatique qui active l'unité dès qu'elle est fixée à son support. Aucune autre étape n'est nécessaire.

L'avertisseur doit être muni d'un bouton de test permettant de simuler électroniquement la présence de fumée et de provoquer un déclenchement de l'alarme. Cette séquence effectue une vérification du bon fonctionnement des circuits électroniques de l'unité.

L'avertisseur doit utiliser deux méthodes sonores pour avertir de la présence de fumée ou d'un danger de feu : un klaxon piézoélectrique d'un niveau nominal de 85 dB à 10 pieds et une mise en garde vocale. En cas d'alarme, le klaxon émettra à répétition : trois (3) bips, une pause, trois (3) bips, une pause. Entre les bips, l'unité annonce « Fire! Feu! ». Une DEL rouge clignote de concert avec les sons émis par l'avertisseur.

L'unité doit aussi transmettre un avertissement de pile faible au moyen de chacune des méthodes suivantes : une brève alarme qui retentit toutes les 60 secondes, le message vocal « Low Battery! Pile faible! », et la DEL rouge qui clignote toutes les 30 secondes. La DEL rouge clignotera toutes les 60 secondes pendant 10 minutes après avoir activé ou réinitialisé l'unité, de même que toutes les 10 minutes par la suite. Elle clignotera également toutes les 10 secondes en mode silence (mode Hush).

L'avertisseur de fumée doit comporter une fonction Avis de fin de vie, consistant à émettre un retentissement deux fois toutes les 30 secondes, dix ans après la mise sous tension initiale, pour indiquer que l'appareil a besoin d'être remplacé. Il est possible d'arrêter le signal de fin de vie trois jours à la fois jusqu'à un maximum de 30 jours. L'unité doit être munie d'un interrupteur pour la désactiver et ainsi permettre l'élimination en toute sécurité.

L'unité doit satisfaire au minimum aux exigences de la norme CAN/ULC-5531. Elle doit également être couverte par une garantie limitée de 10 ans par le fabricant.

## Caractéristiques techniques

**Source d'énergie :** pile hermétique de 3 V au lithium

**Capteur :** photoélectrique

**Alarme sonore :** 85 dB à 3 m (10 pi)

**Plage de température :** 4,4 C (40°F) à 37,8°C (100°F)

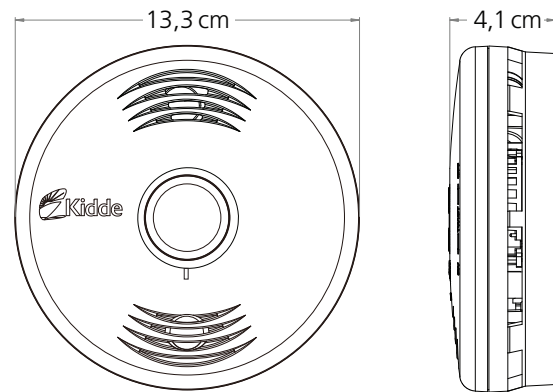
**Plage d'humidité :** 10 %-95 % d'humidité relative, sans condensation

**Dimensions :** 13,3 cm de diamètre  
x 4,1 cm de profondeur

**Poids :** 0,18 kg (0,4 lb)

**Interconnexion :** non

**Garantie :** limitée de 10 ans



## Renseignements pour commander

CUP: 0-47871-10107-8

No de pièce	I2 sur 5	Quantité par paquet	Dimensions d'une caisse (l x p x h centimètres)	Poids d'une caisse	Caisses/ Palette
P3010B-CA	100-47871-10107-5	6 unités	20 cm x 44 cm x 27 cm	2,02 kg	36



Kidde Canada Inc.  
P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0  
1-800-880-6788  
www.kiddecanada.com

**Distribué par :**